

RENTRÉE 2024-2025

1 CONNEXION À MON ESPACE PERSO À PARTIR DU 3 JUIN 2024

- À partir du site de la ville www.cournon-auvergne.fr, je clique sur **Portail famille** (en dessous de la barre de recherche).

2 ACTUALISATION DE MON DOSSIER ADMINISTRATIF

MON TABLEAU DE BORD

- Je renseigne mes informations Caf pour le calcul de mon quotient familial (pour les familles non-allocataires à la Caf du Puy-de-Dôme, prendre contact avec le service Éducation).

MA FAMILLE

- Je mets à jour l'ensemble des informations de mon dossier administratif 2024-2025 (délai de traitement de 24 heures).
- Je renseigne les difficultés de santé de mon/mes enfant(s) (PAI, AEEH, régime alimentaire particulier).

3 INSCRIPTIONS ET RÉSERVATIONS AUX DIFFÉRENTS SERVICES

- J'inscris mon/mes enfant(s) au(x) service(s) souhaité(s). Et je peux procéder directement aux réservations.

4 RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Les réservations, modifications et annulations sont obligatoires.
- Toute absence doit être justifiée sous huit jours. Si tel n'est pas le cas, le service sera surfacturé.
- **Retrouvez le règlement intérieur des services péri et extrascolaires 2024-2025 sur votre ESPACE PERSO** (Mon tableau de bord > Éditions de documents > Éducation > Règlement intérieur 2024-2025)



VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS ?

Contactez le service Éducation : education@cournon-auvergne.fr
04 73 69 36 84 ou 04 73 69 90 03